

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

De convention expresse, toute commande qui nous est remise implique l'acceptation sans réserve des clauses ci-dessous

1/ REDACTION DES COMMANDES :

Les marchandises et les prestations que nous fournissons doivent faire l'objet d'un ordre écrit définissant notamment **les tarifs**, ainsi que le **mode** et le **déla** **de règlement convenus** ; s'il s'agit d'un règlement par **traite**, il convient de nous confirmer sur le bon de commande votre **engagement formel de nous retourner notre effet dûment accepté et domicilié dans les huit jours maximum suivant son émission**.

Si nous devons livrer franco de port **France ou Etranger**, il est important de préciser, dans la commande **soit le forfait de transport convenu, soit d'y écrire « nous débite** **le transport en sus aux conditions de vos transporteurs habituels »**.

Un **relevé d'identité bancaire** nous est indispensable lors de toute première commande.

2/ ECHANTILLONS :

Ils doivent nous être commandés par écrit. Nous consulter à priori sur les échantillons que nous pouvons confier et sur ceux que nous facturons systématiquement.

3/ TARIFS :

Tous nos prix s'entendent hors taxes au départ de nos entrepôts de la région parisienne, **les transports sont décomptés en sus**.

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des prix des produits assujettis aux fluctuations monétaires, à celles des matières premières ou des transports.

4/ EXPEDITONS - LIVRAISONS :

Comme c'est l'usage, **les marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires qu'elles soient enlevées en nos entrepôts, livrées franco de port ou autrement**.

En cas d'avarie, de perte, de manquant ou de retard, il appartient au destinataire d'exercer **son recours contre le transporteur, et par conséquent de prendre à la livraison les mesures prévues par la loi pour conserver ces recours**.

N.B. 1

a) formuler des réserves motivées sur le récépissé du **transporteur** lors de la livraison (la mention « Sous réserve de contrôle » ne sauvegarde aucun recours !).

b) confirmer les dites réserves **au transporteur par lettre recommandée avec AR dans les trois jours maximum** suivant la livraison (art. 105 – CODE DE COMMERCE).

Nous adresser une copie des documents a et b pour information.

N.B. 2

Les transporteurs sous réserve du N.B. 1 limitent leur remboursement à des montants déterminés. Consultez nous sur la souscription d'assurances « tous risques ».

5/ DELAIS DE LIVRAISON :

Nous mettons toujours tout en œuvre pour respecter nos délais. Un retard de livraison ne pourrait entraîner le droit d'annuler la commande qu'après une mise en demeure par lettre recommandée, nous donnant un délai de 15 jours pour livrer.

6/ RECLAMATIONS :

En dehors des réclamations inhérentes au transport (voir 4/) celles concernant des défauts éventuelles de nos marchandises doivent nous être notifiées directement et impérativement dans un délai maximum de **trois jours suivant la date de livraison**.

Nous nous réservons, conformément aux usages, et pour certains **produits marqués**, une **pass** en plus ou en moins de 5 à 10% : nous sommes à votre disposition pour vous renseigner sur les produits concernés.

Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne la propriété des marques que nos clients nous demandent de reproduire.

7/ RETOURS:

Les marchandises livrées ne sont ni reprises ni échangées, sauf cas de défectuosité ou de non conformité à la commande.

Tout retour qui n'aura pas fait l'objet d'un accord préalable de notre Direction sera refusé.

La marchandise pourra, seulement à la suite d'un accord écrit de notre part, nous être expédiée franco-domicile (échange ou réparation pour certains produits garantis).

8/ CONDITIONS DE PAIEMENT :

Nos factures sont payables à Courbevoie sans escompte.

- **première affaire** : 30% à la commande, le solde à réception de facture.

- **affaires suivantes** : 30% à la commande, le solde par effet à 30 jours date de facture.

- **affaires à l'export** : nous consulter.

Nous nous réservons de modifier à priori ces conditions de règlement, en fonction de notre connaissance du client, des garanties qui nous sont données ou des spécificités des opérations traitées.

N.B.

PAIEMENT PAR TRAITE : sans être aussi rigoureux que l'article 125 du Code de Commerce qui stipule que l'acceptation d'un effet doit avoir lieu dans les 48 heures, **nous n'acceptons un règlement par traite que dans la mesure où nos clients s'engagent dans leurs commandes à nous retourner nos effets acceptés dans les huit jours de leur émission par nos soins (voir 1/)**.

Tout effet dont l'échéance aura été modifiée sans l'accord de notre société sera systématiquement rétabli à l'échéance initiale.

CLAUSE PENALE ET CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

9/ RETARD DE PAIEMENT :

De convention expresse le défaut de paiement d'une seule de nos factures, et quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non), entraîne la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues.

Toute somme non payée à son échéance sera majorée d'un intérêt de retard de 1,5% par mois.

10/ CLAUSE PENALE :

De convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance fixée rendra exigible à titre de clause pénale, une indemnité de 15% des sommes dues, outre les intérêts conventionnels et les frais judiciaires éventuels.

11/ CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Il est formellement convenu par application des dispositions de la loi N° 80835 du 12 mai 1980 que les marchandises objet de notre facturation, restent la propriété de COM'OBJET jusqu'à parfait paiement du prix.

En conséquence, en cas de non paiement de l'intégralité des sommes dues, dans le délai prévu à la commande, notre Société aurait le droit de procéder sans formalités judiciaires préalables, à la récupération des marchandises.

12/ TRIBUNAL COMPETENT :

Tout litige ou toute contestation sont de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Nos effets de commerce ou toutes autres acceptations de règlement ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.